

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 57/2021

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
Chemin de l'Yser (à hauteur du n° 201) – SOGEA Nord Hydraulique

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 25/02/2021 – de Mme KARDACZ Myriam– de la Sté SOGEA Nord Hydraulique – port de santes – 6^{ème} rue – 59536 WAVRIN.

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour des travaux de réalisation de branchement d'eau potable – chemin de l'Yser à hauteur de l'habitation n° 201 ;

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte avec un empiètement sur chaussée, chemin de l'Yser (à hauteur du n° 201), pour des travaux de réalisation de branchement d'eau potable, à partir du 15/03/2021 pour une durée d'intervention des travaux de 30 jours calendaires.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 2 : La Sté SOGEA NORD HYDRAULIQUE – port de santes – 6^{ème} rue – 59536 WAVRIN chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : voirie.dunkerque@lenord.fr –
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Mme KARDACZ Myriam – de la Sté SOGEA NORD HYDRAULIQUE – port de santes – 6^{ème} rue – 59536 WAVRIN - e-mail : myriam.kardacz@vinci-construction.fr

Fait à HERZEELE, le 02 mars 2021

Le Maire,
S.FRANGKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 02 mars 2021

Le Maire,
S.FRANGKE

